## **Exigences pour la certification finale IMO**

Depuis le 29 janvier 2009, tout professionnel souhaitant obtenir la certification IMO et apparaître à notre bottin de références en ligne, devra non seulement suivre la formation niveau 1 de l'IMO mais devra également compléter 10 heures de formation continue, 13h pour ceux ayant suivi la formation en ligne. Pour le niveau 2, 6h de supervision supplémentaires sont exigibles pour la certification finale, 9h pour ceux ayant suivi la formation en ligne. Ces heures peuvent se cumuler de trois façons:

## 1. Formation continue en ligne

Des journées de formation continue sont offertes en ligne. Celles-ci enseignent de nouveaux protocoles qui n'ont pu être présentés lors des niveaux 1 et 2 de l'IMO. Vous avez également accès à des démonstrations (IMO régulier, IMO ressource, IMO en double dissociation, Lemniscus, etc). Les durées varient d'une formation continue à l'autre. Ces heures sont reconnues pour votre certification de praticien/ne accrédité/e mais ne sont pas reconnues auprès de l'OPQ.

## 2. Supervision par un superviseur accrédité

La supervision peut se faire par Skype, par téléphone ou en face à face. Un minimum de trois heures de supervision (sur l'ensemble des heures obligatoires) en individuel avec un de nos superviseurs accrédités est exigé pour les professionnels ayant suivi la formation en ligne, pour chacun des niveaux. Le/la professionnel/le devra obligatoirement obtenir une supervision avec un/e superviseur/e accrédité/e pendant qu'il fait un IMO à un client (idéalement il faudrait que le postulant enregistre une séance en vidéo pour faciliter la discussion avec le/la superviseur/e). Les superviseur/e/s accrédité/e/s offrent également des sessions de supervisions en petit groupe.

## 3. Consultation en IMO

Un maximum de 3h est crédité à l'intérieur de vos heures totales pour de la consultation personnelle en IMO en autant que votre praticien/ne était déjà accrédité/e niveau 2 au moment de la consultation. Pour les professionnels ayant suivi la formation en ligne, une session de 90 minutes est obligatoire.